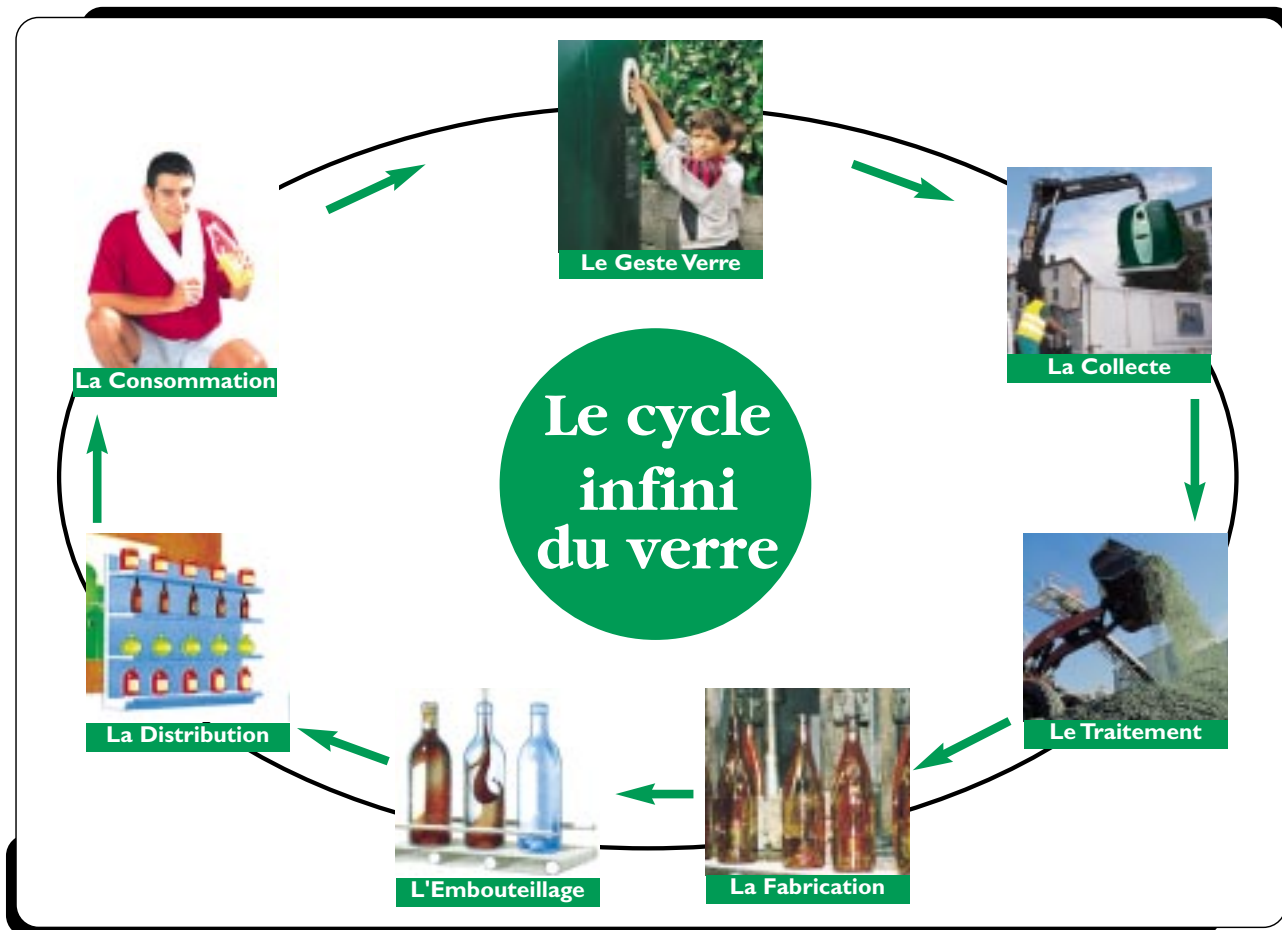


## Le recyclage des déchets

### Principe

Le recyclage est un procédé qui consiste à réintroduire le déchet dans un cycle de fabrication, et à remplacer totalement ou en partie une matière première.

### Exemple : le verre recyclable à l'infini



Le recyclage permet une économie de matière première et d'énergie. En limitant l'utilisation d'autres moyens de traitements comme l'incinération, le recyclage réduit les impacts sur l'environnement.

Par ailleurs, le recyclage pourrait encore être perfectionné, notamment pour le plastique. Avec la généralisation de la collecte sélective, les procédés de recyclage sont en plein développement et les techniques progressent.

1 tonne recyclée fait économiser	Energie (en kg de pétrole)	Matières premières (en kg)
Verre	80	1 200
Papiers-cartons	200 à 400	1 700 à 2 400
Plastiques	400	1 400
Ferrailles	220 à 270	1 400
Aluminium	4 762	1 400
Huiles	850	1 500

### Les partenaires

#### ■ Eco-Emballages

Créée en 1992, à l'initiative des pouvoirs publics et des entreprises, la société Eco-Emballages a pour mission d'aider les collectivités à mettre en place la collecte sélective, le tri et le recyclage.

Pour atteindre cet objectif, Eco-Emballages soutient financièrement et techniquement les programmes de collecte sélective grâce à la contribution qu'elle perçoit de la part des entreprises qui commercialisent des produits emballés à destination des ménages.

#### ■ Des partenaires privés

La collecte et le traitement des déchets ménagers organisés par le Grand Lyon sont en partie sous-traités à des entreprises, notamment en ce qui concerne la séparation des déchets par matériau (centres de tri).

De plus, des associations militant pour la protection de l'environnement ou pour une consommation solidaire, organisent des collectes de déchets recyclables ou de biens de consommation usagés qui peuvent être réparés ou redistribués (ex. : bouchons de bouteilles plastique, vêtements...)

### Lexique

**Apport volontaire** : acte citoyen consistant à apporter ses déchets à un conteneur spécial (pour les déchets recyclables, le verre...).

**Biogaz** : gaz produit en centre d'enfouissement technique par la fermentation de la partie organique des déchets. Ce gaz (méthane) est utilisé pour son énergie.

**Calcin** : débris de verre broyé, destinés à être réintroduits dans le four de fusion pour être transformé en pâte de verre.

**Collecte en porte-à-porte** : collecte au domicile des usagers par les services de la Communauté urbaine de Lyon.

**Compost** : mélange fermenté de résidus organiques (ex : végétaux), utilisé pour la fertilisation des terres cultivables.

**Encombrant** : déchet trop volumineux pour être collecté en porte-à-porte (réfrigérateurs, matelas, cuisinières, télévision...)

**Mâchefers** : résidus de combustion issus de l'incinération des ordures ménagères.

**Ordures ménagères** : déchets quotidiens des ménages, produits sur leur lieu d'habitation. Ils sont déposés dans les bacs et collectés par les services de la propreté.

**Recyclage** : récupération de la matière d'un déchet en vue d'une future réutilisation.

**Valorisation** : utilisation des déchets comme source d'énergie.

#### **Abréviations :**

CET : centre d'enfouissement technique

UIOM : unité d'incinération des ordures ménagères

DIB : déchet industriel banal

DIS : déchet industriel spécial

DTQD : déchet toxique en quantité dispersée

DMS : déchets ménagers spéciaux

## Bibliographie

### Livres

*Guide des déchets*, ADEME et Région Rhône-Alpes, 2000  
*Annuaire des produits recyclés*, ADEME Rhône-Alpes  
*Valorisation des résidus en travaux publics*, ADEME Rhône-Alpes, 1998  
*Gisement et Valorisation des emballages en France*, ADEME, 1997, 11 p.  
*Charte de l'écologie urbaine - Agenda 21*, Le Grand Lyon

### Vidéos

*Les déchets d'emballages ménagers - Transformation et débouchés*, Eco-Emballages  
*Valorisation*, Eco-Emballages

### Plaquettes d'information

(Direction de la Propreté)

*Le Guide du tri*  
*Le Guide des déchets ménagers*

